



## Comité des finances et des services organisationnels

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 11  
**Date :** le 6 février 2024  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** **Président :** Mark Sutcliffe, maire, **Vice-présidente:** Catherine Kitts, conseillère, **Matt Luloff,** conseiller , **Laura Dudas,** conseillère, **Cathy Curry,** conseillère, **Glen Gower,** conseiller, **Tim Tierney,** conseiller, **Rawlson King,** conseiller, **Jeff Leiper,** conseiller, **Riley Brockington,** conseiller, **Shawn Menard,** conseiller, **George Darouze,** conseiller

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 21 février 2024 dans le rapport 11 du Comité des finances et des services organisationnels.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 5 février 2024, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, est le 6 février 2024, à 8 h 30.

**Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.**

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 10 du CSFO - le 5 décembre 2023

**Adopté**

3.2 Procès-verbal réunion conjointe CFSO-CPL - 2 et 3 novembre 2023

**Adopté**

4. Reports et renvois

4.1 Programme d'assurance des partenaires communautaires

ACS2023-CMR-OCM-0010 - À l'échelle de la ville

Reporté de la réunion du 7 novembre 2023 du Comité des finances et des services organisationnels.

David White, avocat général et greffier municipal par intérim, explique brièvement le processus de consultation.

David White, Dan Chenier, directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations, et Clara Freire, directrice générale des Services sociaux et communautaires, répondent aux questions.

Avant l'accueil des intervenantes et intervenants, la conseillère C. Kitts présente une motion (FCSC 2024 11 01).

Le Comité reçoit ensuite les personnes suivantes :

- Alex Cullen, Fédération des associations civiques d'Ottawa
- Cheryl Parrott, Hintonburg Community Association\*
- Rosemary McKee, Crystal Beach Community Association\*
- Lynne Bankier, Champlain Park Community Association\*
- Kate Veinot, réseau des jardins communautaires d'Ottawa

[\* Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

La correspondance suivante est conservée au greffe municipal :

- Lettre du 31 janvier 2024 de Jill Prot et Nancy Wilson, coprésidentes, Association communautaire City View/Ryan Farm
- Lettre du 1er février 2024 de Robert Brinker, président, Fédération des associations civiques d'Ottawa (FAC)

Au terme des délibérations, le Comité adopte les recommandations du rapport dans leur version modifiée.

### **Recommandations du rapport**

**Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal d'approuver :**

1. **que le Programme d'assurance des partenaires communautaires (PAPC) soit interrompu, comme il est indiqué plus en détail dans le présent rapport;**
2. **que les fonds du PAPC soient réaffectés aux programmes relevant du Cadre stratégique sur le financement communautaire de la Ville, comme le Programme de financement d'événements civiques, administré par la Direction générale des services sociaux et communautaires;**

3. qu'il soit demandé au personnel de revoir, avec les organismes communautaires, les conditions des ententes de prestation de services et de financement communautaire de la Ville pour limiter le fardeau des coûts d'assurance que ces ententes font peser sur ces organismes, sans exposer la Ville à un risque déraisonnable.

**Adopté en version modifiée**

**Motion n° CFSO 2024-11-01**

Proposée par C. Kitts

**ATTENDU QUE** le Comité des finances et des services organisationnels a examiné, à sa réunion du 7 novembre 2023, le rapport du personnel intitulé « Programme d'assurance des partenaires communautaires » (ACS2023-CMR-OCM-0010); et

**ATTENDU QU'il** était entre autres recommandé dans ce rapport « que le Programme d'assurance des partenaires communautaires (PAPC) soit interrompu » et que « les fonds du PAPC soient réaffectés aux programmes relevant du Cadre stratégique sur le financement communautaire de la Ville, comme le Programme de financement d'événements civiques, administré par la Direction générale des services sociaux et communautaires »; et

**ATTENDU QUE** la Ville continuera d'offrir une couverture aux organismes sans but lucratif ayant conclu avec elle une entente officielle de gestion de l'accès aux installations, d'entretien et de surveillance des patinoires extérieures et des jardins communautaires ou de prestation d'activités récréatives accessibles et abordables à la population, tout cela en son nom; et

**ATTENDU QUE** les recommandations du rapport visent à répondre aux problèmes soulevés concernant le caractère à deux vitesses du PAPC, qui permet à un petit groupe d'organismes communautaires de bénéficier d'une assurance responsabilité civile générale payée par la Ville alors que les autres organismes doivent financer leur propre assurance, et à répondre à la directive donnée au personnel à la réunion du Comité du 5 septembre 2023; et

**ATTENDU QUE** le Comité a voté en faveur du report de l'examen du rapport pour que le personnel puisse poursuivre la consultation des

**groupes communautaires susceptibles d'être touchés par les changements proposés au PAPC; et**

**ATTENDU QUE plusieurs consultations ont eu lieu depuis avec les groupes communautaires pour leur permettre de s'exprimer sur la forme et l'objectif que devrait avoir le programme ainsi que sur les critères d'admissibilité qui seraient raisonnables, concourraient à l'intérêt de la Ville – soit que les groupes participant à la révision du programme aient l'intention de contribuer en son nom à l'animation et aux activités dans les quartiers – et ne seraient pas trop exigeants pour les bénévoles des groupes communautaires ou le personnel administrant le programme; et**

**ATTENDU QUE la plupart des participantes et participants aux consultations ont exprimé une préférence marquée pour un PAPC qui soutiendrait les groupes communautaires organisant, animant et offrant des activités communautaires destinées au grand public dans les quartiers en leur proposant une assurance responsabilité civile générale payée par la Ville; et**

**ATTENDU QUE les participantes et participants étaient unanimes pour dire que la Ville doit établir des critères d'admissibilité exigeant que les groupes respectent certaines normes minimales de gouvernance, notamment avoir un conseil d'administration composé de membres élus démocratiquement; avoir des statuts ou un acte constitutif; produire des états financiers annuels; et tenir une assemblée générale annuelle publique; et**

**ATTENDU QUE la nécessité d'établir les conditions d'un nouveau PAPC, notamment de définir les groupes admissibles, les critères d'admissibilité raisonnables et le processus de demande, signifie que ce programme pourrait ne pas être prêt avant la date de renouvellement du mandat 2024-2025; et**

**ATTENDU QUE certains groupes participant au programme ne seront peut-être pas admissibles au nouveau PAPC et auront besoin de temps pour souscrire leur propre assurance et trouver des sources de financement, notamment au moyen du Cadre stratégique sur le financement communautaire; et**

**ATTENDU QUE la mise en œuvre du nouveau programme ne devrait pas ajouter un fardeau aux contribuables; et**

**ATTENDU QUE** la possibilité que le secteur de l'assurance refuse, dans le futur, d'offrir les assurances nécessaires au fonctionnement du PAPC reste préoccupante et que les groupes comptant sur la Ville pour répondre à leurs besoins en matière d'assurance ne devraient pas être continuellement exposés au risque en raison de l'annulation potentielle du programme;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** l'on demande au personnel de mettre en place un nouveau PAPC reposant sur ce qui suit :

La Ville continuera de souscrire une assurance responsabilité civile générale au nom des groupes admissibles au programme.

Le programme aidera les associations et groupes communautaires traditionnels ayant essentiellement pour mandat de représenter un quartier pour diverses questions municipales et de préparer, d'animer et d'offrir des activités et programmes communautaires destinés au grand public dans les quartiers.

La définition des quartiers sera fondée sur l'Étude de quartiers d'Ottawa et sur les ressources communautaires disponibles, les actes constitutifs des associations et d'autres ressources pouvant confirmer la représentation communautaire.

Chaque organisme communautaire (groupe ou association) devra respecter certains critères d'admissibilité et de légitimité, notamment :

- Être sans but lucratif et exercer ses activités à Ottawa;
- Être établi depuis au moins deux ans;
- Avoir une bonne viabilité financière et être en règle avec la Ville d'Ottawa;
- Être régi par un conseil d'administration ou un comité composé d'au moins trois membres indépendants et sans lien de parenté élus démocratiquement;
- Avoir de bonnes pratiques de gouvernance : tenir une assemblée générale annuelle, avoir un acte constitutif ou des statuts approuvés par son conseil d'administration, tenir des réunions publiques dans le quartier, et produire des états financiers annuels;
- Avoir des mécanismes pour garantir qu'il ne commandite ou ne

**produit jamais de documents promouvant la candidature d'une personne à une charge électorale ou une campagne portant sur une question inscrite au bulletin de vote, ou encore s'opposant à une telle candidature ou question, conformément à la Politique sur les ressources liées aux élections de la Ville.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le nouveau PAPC soit en place d'ici le 1er janvier 2025 afin de figurer dans le budget 2025 de la Ville;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le PAPC soit renouvelé dans sa forme actuelle pour 2024-2025 afin de donner aux groupes qui ne seront plus admissibles suffisamment de temps pour souscrire une autre assurance ou trouver du financement, notamment au moyen du Cadre stratégique sur le financement communautaire de la Ville;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel envisage d'accompagner le renouvellement du PAPC, dans sa forme actuelle, d'une politique sur le calcul au prorata pour la période du 1er juin 2024 au 1er janvier 2025, politique qui aidera les groupes communautaires participants durant la transition entre les deux programmes;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations évalue les besoins en personnel pour la mise en œuvre et la gestion du nouveau PAPC, notamment la sélection des demandes, l'évaluation continue et la conformité aux critères d'admissibilité, y compris un rôle général d'agent de liaison communautaire et de soutien de la Ville d'Ottawa pour les questions de gouvernance et d'accès aux principales personnes-ressources municipales. Les résultats de cette évaluation seront présentés au Conseil dans une note de service en prévision du budget 2025;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE si le personnel ne peut pas souscrire l'assurance requise pour le programme, les fonds alloués au PAPC soient réaffectés à un autre programme de financement d'assurance relevant du Cadre stratégique sur le financement communautaire, puissent servir à financer ou à rembourser l'assurance de responsabilité civile tierce de groupes ou d'associations communautaires de même catégorie et soient attribués selon les mêmes critères d'admissibilité et de légitimité que ceux du PAPC;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel examine de façon exhaustive, avant le 1er janvier 2025 et comme l'indique le point 3 du rapport, les conditions du Programme de financement d'événements civiques, des programmes de financement communautaire semblables et des contrats de prestation de services, pour limiter le fardeau d'assurance imposé par la municipalité aux organismes communautaires, sans exposer la Ville à un risque déraisonnable.**

**Adopté**

5. Direction générale des finances et des services organisationnels

5.1 Mise à jour du plan de travail de 2024 des Services de technologie de l'information

Dossier : ACS2024-FCS-ITS-0001 – À l'échelle de la ville

Cyril Rogers, directeur général et chef des finances par intérim, Direction générale des finances et des services organisationnels, Sandro Carlucci, chef de l'information, Services des finances, Direction générale des finances et des services organisationnels, et Jason Barney, directeur adjoint (T), font une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Ils répondent ensuite aux questions. Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de ce point tel quel.

**Recommandation du rapport**

**Que le Comité des finances et des services organisationnels et le Conseil prennent connaissance du présent rapport.**

**Reçu**

6. Bureau du greffier municipal

6.1 Motions et directives dont on recommande la clôture

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0002 - À l'échelle de la ville

**Recommandation du rapport**

**Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au**

**Conseil d'approuver la clôture des motions et directives et demandes de renseignements exposées dans le document 1.**

**Adopté**

7. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

8. Information distribuée auparavant

8.1 Le point sur le développement économique – T3 de 2023

Dossier : ACS2024-PRE-EDP-0009 - À l'échelle de la ville

9. Motions ayant fait l'objet d'un avis précédent

10. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

10.1 Notice of Motion – Councillor C. Kitts on behalf of Councillor W. Lo

Motion de: C. Kitts, conseillère, de la part de W. Lo, conseiller

**ATTENDU QU'un point d'accès a été aménagé à l'intersection sud-ouest des promenades Crestway et Prince of Wales dans le cadre d'un accord de lotissement enregistré le 17 janvier 2002 sous le numéro OC35390 et ensuite modifié par un accord enregistré le 24 janvier 2003 (OC163052) et un autre, enregistré le 22 mars 2004 (OC311288); et**

**ATTENDU QUE le point d'accès et la parcelle connexe n'ont pas été cédés à la Ville dans le cadre du processus de lotissement; et**

**ATTENDU QUE la Ville a achevé son rapport sur les Lignes directrices de conception pour les demandes d'aménagement de nouveaux points d'accès en 2008; et**

**ATTENDU QUE dans la foulée de ces lignes directrices, la Ville a depuis créé un fonds d'entretien pour couvrir tous les coûts liés à l'entretien des points d'accès pendant 20 ans, fonds dont la valeur de base est de 25 500 \$ en dollars de 2014; et**

**ATTENDU QUE le requérant, vu qu'il est demeuré propriétaire de la parcelle, doit environ 27 000 \$ en impôt impayé, ce qui ne serait pas arrivé si la propriété du point d'accès et de la parcelle connexe avait été transférée à la Ville au terme des travaux; et**

**ATTENDU QUE** le requérant a convenu de payer le solde en souffrance et un montant additionnel de 10 000 \$ qui sera versé dans le fonds d'entretien du point d'accès, pour un total d'environ 37 000 \$; et

**ATTENDU QUE** le requérant a accepté de remédier aux lacunes relevées par les responsables de la gestion des actifs avant le transfert de propriété; et

**ATTENDU QUE** le montant de 10 000 \$ suffira pour le retrait du point d'accès à la fin de sa durée de vie utile, soit dans environ 30 ans; et

**ATTENDU QUE** le requérant a également accepté de payer les droits de cession immobilière et la taxe de vente harmonisée (TVH) associés au transfert de propriété;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** l'accord de lotissement soit modifié et que le Conseil demande au personnel de racheter le point d'accès et la parcelle connexe (parties 1 à 3 du plan 4R 20761) pour une valeur symbolique de 1 \$ à 1213225 Ontario Ltd. et à Tamarack Developments Corporation, pourvu que l'impôt en souffrance soit acquitté en entier, que la contribution de 10 000 \$ soit faite au fonds d'entretien du point d'accès et que toutes les lacunes relevées par les responsables de la gestion des actifs soient corrigées, et qu'un nouveau compte soit créé pour y déposer les 10 000 \$.

11. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

12. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

13. Levée de la séance

Prochaine réunion

5 mars 2024

La séance est levée à 11 h 32.

---

Original signé par M. Aston,  
Coordonnatrice du comité

---

Original signé par le Maire M.  
Sutcliffe, Président